Mairie de
SAINT EUSTACHE LA FORET

DELIBERATION N° 2026 – 3.5 - 62

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 076-217605765-20260925-656-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
Le 11 Septembre 2026

Date de publication
Le 11 Septembre 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Benoit ROUGEOLLE, Maire.

Etaient présents : ROUGEOLLE Benoit, JEANNE Laurent, SANSON Maryline, BADMINGTON Stéphane, LECOURT Corinne, GABRIEL Fabienne, COLOMBEL Gaëtan, BOUVIER Isabelle, BUNIAS David, BERTHELOT Florence, DOURLEN Aurélien, PATTERSON Gwladys, ORANGE Antoine, LEBOUCHER Christine et VIGNE Romain formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : BERTHELOT Florence,

Monsieur Stéphane BADMINGTON devant quitter ma séance, donne pouvoir à Monsieur ROUGEOLLE Benoît.

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2026 - 3.5 - 62 - REDEVANCE GDF – GRDF – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Considérant le décret du 25 avril 2007 codifié sous les articles R2333-114 du code Général des Collectivités Territoriales, fixant les modalités d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz donnant lieu au paiement d'une redevance (RODP)
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, propose :
- de fixer le montant de la redevance GRDF pour l'occupation du domaine routier public communal pour les ouvrages de distribution de gaz au taux plafond en fonction du linéaire exprimé en mètre arrêté au 31/12/2025, comme suit

Calcul de la redevance (0.035 x L + 100) x CR

Soit un total de redevance 2026 de 202.00 €
- autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 6 Octobre 2026

Le Maire

La Secrétaire de séance,

Mairie de
SAINT EUSTACHE LA FORET

Benoit ROUGEOLLE

DELIBERATION N° 2026 – 3.5 - 62

Fabienne GABRIEL

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 076-217605765-20260925-656-DE

Mairie 84 Grande rue 76210 SAINT EUSTACHE LA FORÊT
Tél 02 35 31 02 34 - Courriel : mairie@steustachelaforet.fr